



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 25436

Texte de la question

M. Jean-Jacques Guillet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie dans le cadre de la réforme scolaire sur le contenu des programmes. Il semble en effet que ce dernier soit parfois fort inadapté aux attentes et aux besoins des élèves. Cette défaillance s'observe tout particulièrement dans les zones d'éducation prioritaires où bon nombre de professeurs ne peuvent faire cours faute de recueillir l'intérêt de leurs classes. L'acquisition de savoirs dits « intellectuels » est certes nécessaire, il ne s'agit ici nullement de remettre en question les enseignements d'histoire, de français, de mathématiques... Mais, pour être véritablement pluridisciplinaire, le secondaire doit également proposer des enseignements pratiques. Nombre d'élèves, qui se détournent actuellement des études parce qu'ils ont des difficultés à suivre un enseignement théorique et souvent abstrait, trouveraient dans des cours pratiques un réel épanouissement. L'apprentissage de l'électricité domestique, du traitement de textes, de la couture, de la comptabilité, de la tenue d'un budget, du montage et démontage d'objets en kit... même s'il ne s'agit que d'en inculquer quelques notions, est une réponse au désintérêt des jeunes pour le système éducatif. En outre, le contenu de ces enseignements trouverait toujours à s'appliquer, une fois les études achevées. Les travaux manuels sont tout autant valorisants que les autres. Permettre leur enseignement dans les lycées redonnera le goût pour le milieu scolaire à de nombreux élèves, et apportera à d'autres un complément bénéfique dans leurs cursus. Il ne s'agit pas de créer de nouvelles filières techniques, mais d'adapter les filières « traditionnelles » aux évolutions de la société. Aussi il souhaite connaître les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le système éducatif offre non pas une seule mais plusieurs voies de formation aux élèves de l'enseignement secondaire. Au collège, un certain nombre d'apprentissages auxquels il est fait allusion sont intégrés au programme de certaines disciplines d'enseignement. En classe de sixième, au cours de technologie, les élèves abordent des activités de traitement de texte sur poste de travail informatique. Au cycle central, lors de l'étude du courant électrique, ils doivent réaliser des circuits comportant des piles, des lampes, des moteurs, des diodes, des interrupteurs. A ce même niveau d'enseignement le programme de technologie se poursuit sous la forme de scénarios : à travers des projets de fabrication et de commercialisation d'objets les élèves découvrent la diversité des activités du monde industriel et économique. Ils réalisent des montages de produits, des emballages ; ils apprennent ce qui a trait aux tarifs, aux factures, aux budgets, aux coûts de production... A l'issue de la classe de troisième les élèves ont le choix entre la poursuite d'études dans un lycée général et technologique ou dans un lycée professionnel. Dans les établissements de ce dernier type, les enseignements ont une visée plus directement professionnelle et les élèves, à travers un enseignement qui fait largement appel à la pratique, peuvent y préparer un brevet d'études professionnelles ou un baccalauréat professionnel. Un grand nombre des programmes des disciplines professionnelles y ont été rénovés pour permettre une meilleure insertion des élèves dans le monde du travail. Les cours en classe ou dans des salles équipées de machines diverses se déroulent avec de petits groupes d'élèves et alternent avec des périodes en entreprises. Il existe un choix très varié de formations aussi bien dans le domaine industriel que dans le domaine tertiaire. Lorsque les

aptitudes et les goûts de l'élève l'exigent, celui-ci peut être orienté de façon plus précoce vers un enseignement plus adapté à ses besoins. Ces itinéraires de formation se retrouvent dans toutes les académies et sont proposés à tous les élèves, que leur collègue fasse ou non partie d'une zone d'éducation prioritaire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Guillet](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (8^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25436

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 1999, page 872

Réponse publiée le : 21 juin 1999, page 3809